
Annexe 1- PROGRAMME DE FORMATION : PREPARATION AU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR DES METIERS DE LA COIFFURE

En complément des travaux effectués en entreprise, le centre de formation s'engage :

- à apporter les savoirs scientifiques, techniques, gestionnaires, managériales...
- à accompagner en partenariat avec son tuteur le salarié dans la définition de la problématique de son projet professionnel et à mettre en œuvre une méthodologie
- à informer l'entreprise et son tuteur des exigences de formation lui incombant

Contenu de la formation : savoirs associés

Réparti sur deux années :

- Physique et chimie appliquées
- Biologie appliquée
- Cosmétologie appliquée
- Technologie et techniques professionnelles
- Environnement professionnel
- Management
- Gestion
- Mercatique
- Culture générale et expression
- Langue vivante

Compétences à acquérir

- S'informer et communiquer dans son domaine d'expertise
- Concevoir et mettre en œuvre des services
- Conseiller, vendre en tant qu'expert
- Réaliser une étude technique sur un produit ou un service
- Elaborer des projets entrepreneuriaux
- Participer à la gestion de l'entreprise et à la mesure des performances
- Développer et mettre en œuvre une politique de ressources humaines
- Concevoir et assurer la promotion de produits, matériels, services ou prestations
- Garantir, promouvoir la qualité des produits, des prestations et des services
- Traduire la stratégie commerciale dans l'espace professionnel
- Développer et mettre en œuvre une politique de prospection et de fidélisation